



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIÉ, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie Thérèse FORESTIER, Annie VADENNE, Marie-Hélène DEBRUS, Madeleine FRANCHINA, Sophie BOUGRAS, Amélie GUILLY, Messieurs Xavier BOURGEOIS, Christophe CORMIER, Philippe THIERRY, Jean-Claude BRIAND, Alain PARREAU, Didier FREYCENON, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIÉ, formant la majorité des membres en exercice

Absents : Monsieur Andréi TODEA, Madame Geneviève GOUTIN (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT), Madame Cyrielle AVRIL, Madame Sylvie MOREAU, Monsieur Philippe PAYARD (pouvoir à Monsieur Xavier BOURGEOIS)

Secrétaire de séance : Madame Annie VADENNE

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 25 MARS 2024

**DELIBERATION N° 2024-37**

**Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

**Décision n° 2024-10 du 6 mars 2024** : conclusion d'un contrat pour Diagnostic Potentiel Photovoltaïque avec Electricité de France pour la somme de 9 000 € (étude sur neufs bâtiments)

**Décision n° 2024-11 du 29 mars 2024** : conclusion d'un contrat de contrôle de l'efficacité énergétique des chaudières (groupe scolaire et cantine, ECS) avec Bureau Véritas Exploitation pour la somme de 1 565 €

**Décision n° 2024-12 du 5 avril 2024** : conclusion d'une convention n° 2406 avec l'Association pour le Développement et la Solidarité (ADS 45) pour l'entretien des espaces verts et pour la somme de 0 à 5 400 €

**Décision n° 2024-13 du 9 avril 2024** : conclusion d'un devis pour l'installation de 25 nouvelles chaudières dans le logements du PSPG avec Gilet Dautin pour la somme de 79 056.75 € HT

**DELIBERATION N° 2024-38**

**Attribution marché construction d'un terrain multi sport PUMP TRACK**

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'une consultation pour la construction d'un terrain multi sport PUMP TRACK a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- A ADOPTE le marché comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT
Unique	TP VAUVELLE	195 093.00 €

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents afférents.
- **A PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

**DELIBERATION N° 2024-39**

**Attribution marché viabilisation de 2 terrains secteur les Corneilles**

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'une consultation pour la viabilisation de 2 terrains secteur les Corneilles a été faite par demande devis.

*Question :*

*Monsieur Christophe CORMIER : où se situent les travaux ?*

*Monsieur le Maire : les travaux se situent aux Corneilles*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **A ADOPTE** le marché comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT
Unique	SOLOGNE ENTRETIEN	195 093.00 €

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents afférents.
- **A PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

**DELIBERATION N° 2024-40**

**Avenant 1 marché matériel médical pour un cabinet dentaire**

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que par délibération du conseil municipal n° 2023-109 du 19 décembre 2023, un marché de fourniture de matériel pour un cabinet dentaire a été attribué à la DENT'AIR pour la somme de 210 418.10 € HT

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal qu'après rencontre avec le futur dentiste il y a eu lieu de modifier certaines références.

DENT'AIR nous a présenté son offre pour donner suite aux modifications apportées, cette dernière est d'un montant de 210 296.90 € HT (y compris la trousse de consultation),

On constate une moins-value de 121.20 € HT sur laquelle porte l'avenant 1

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé :

- d'APPROUVER l'avenant 1 au marché de fourniture de matériel médical pour un cabinet dentaire avec DENT'AIR pour la somme de 121.20 € HT, le nouveau montant du marché est de 210 296.90 € HT,
- d'AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

**DELIBERATION N° 2024-41**

**Subvention communale**

Monsieur le Maire a exposé que la coopérative scolaire de l'école Henri BALTHIOT a adressé à la Mairie une demande de subvention de fonctionnement pour un séjour scolaire pour un élève.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Ont DECIDE d'attribuer la subvention suivante :
- Coopérative scolaire école Henri BALTHIOT 70.00 €

**DELIBERATION N° 2024-42**

Remboursement frais engagés par un élu au nom de la commune

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'un élu a réglé sur ces deniers personnels des dépenses concernant de petites fournitures dans le cadre des décorations de la commune en cours d'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour et 1 abstention a :

- Autorisé le remboursement à l'élu la somme de 83.95 € correspondante aux frais engagés,

**DELIBERATION N° 2024-43**

Remboursement frais engagés par un agent au nom de la commune

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'un agent a réglé sur ces deniers personnels des dépenses concernant l'achat fournitures dans le cadre des animations dispensées auprès des jeunes de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité a :

- Autorise le remboursement à l'agent la somme de 15.27 € correspondante aux frais engagés,

**DELIBERATION N° 2024-44**

Aide financières aux administrés

Monsieur le Maire a suggéré à l'assemblée d'octroyer une aide financière par foyer, résidence principale, aux administrés de la commune dans le but d'apporter un soutien financier afin de pallier une partie de l'inflation existante,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

*Questions :*

*Monsieur Sylvain COUTANT : la distribution se fera comme l'année dernière ?*

*Monsieur le Maire : oui cela semble la meilleure solution*

*Madame Marie Hélène DEBRUS : combien de foyers sont concernés ?*

*Monsieur le Maire : 700 comme en 2023*

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'approuver cette aide financière sous forme de bons d'achats de hauteur de 100 € par foyer (résidence principale) pour les administrés de la commune, année 2024. Il est précisé que les bons d'achats seront utilisables uniquement auprès des commerces de la commune. Le coût financier sera pris en charge par le budget principal de la commune.

**DELIBERATION N° 2024-45**

Budget annexe eau et assainissement- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire a informé que dans le cadre de l'exécution du budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2024, il convenait d'effectuer les ajustements de crédits suivants constituant la décision budgétaire modificative n° 1 :

SECTION D'EXPLOITATION EN €			
6188	Divers	-18 500.00	
6541	Créances admises en non-valeur	+ 18 500.00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a approuvé ces ajustements

**DELIBERATION N° 2024-46**

Convention passage de câbles HTA en domaine privé avec ENEDIS

Monsieur le Maire a informé que dans le cadre la réalisation du lotissement Le Roti, ENEDIS doit passer des câbles HTA sur la parcelle AD113 qui appartient à la commune. Pour ce faire ENEDIS sollicite la commune pour un droit de servitude dont les modalités sont décrites dans un convention de servitudes entre les deux parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS

**DELIBERATION N° 2024-47**

Autorisation signature PC installation modulaire et passation marché

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que les travaux suivants vont prochainement être réalisés : installation d'un modulaire afin de réaliser un vestiaire pour un association,

Ces travaux nécessitent qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée auprès des services de la Communauté de Communes Val de Sully ainsi que la passation d'un marché en vue des travaux d'aménagement futur du modulaire.

Question :

*Monsieur Didier FREYCENON : il est prévu un Algéco ou un Conteneur ?*

*Monsieur le Maire : cela sera à définir avec le futur architecte*

*Monsieur Didier FREYCENON : nous sommes obligés de passer par un architecte ?*

*Monsieur le Maire : oui, il n'y a pas de notion de surface pour une collectivité*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a donné** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens

**DELIBERATION N° 2024-**

**Questions diverses**

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le 10 juin 2024 à 20h le premier point sera la présentation du PADD (Plan d'Aménagement Développement Durable) (dans le cadre du projet PLUI), présentation faite par la communauté de communes Val de Sully

Suspension de séance à 20h53 - Réouverture de séance à 20h54

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h54

M. le Maire,

M. Serge MERCADIÉ



